



**MAGNETIC CONTOUR LINES**  
**COUBRES DE NIVEAU MAGNÉTIQUE**

+ 5 gammas/metre .....  
+ 1 gammas/metre .....  
+ 0.25 gammas/metre .....  
- 5 gammas/metre .....  
- 1 gammas/metre .....  
- 0.25 gammas/metre .....  
Flight lines .....  
Flight altitude 150 metres above ground level  
Altitude du vol 150 mètres au-dessus du niveau du sol  
1 gamma = 10<sup>-5</sup> tesla en unités SI

**AEROMAGNETIC VERTICAL GRADIENT MAP**  
**CARTE AÉROMAGNÉTIQUE DU GRADIENT VERTICAL**

MAP 41397 G CARTE  
**210/1a,b**  
**NEW BRUNSWICK**  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**

SCALE 1:20 000 ÉCHELLE 1/20 000

Contribution to Canada-New Brunswick Mineral Development Agreement 1984-1987, a subsidiary agreement under the Economic and Regional Development Agreement, Project funded by Geological Survey of Canada.  
Contribution à l'Entente canado-nébécoise (Nouveau-Brunswick) sur l'Exploitation minière 1984-1987 (le volet relatif à l'Entente de développement économique et régional). Ce projet a été financé par la Commission géologique du Canada.

This map was compiled from data recorded by Geophysical Surveys Inc. between October 13, 1986 and April 12, 1987 using an helicopter-borne gradiometer. Two cesium vapour magnetometers of 0.025 gamma resolution and vertically separated by 2 m were towed under an helicopter at an average elevation of 150 m above ground. The average traverse and control line spacing were respectively 300 m and 5-6 m. Flight path recovery was effected using a video tape recorded by a vertically mounted camera inside the helicopter. The vertical gradient values, which approximate closely to the first vertical derivative of the earth's total field, were obtained by dividing the difference between the total field readings of the two magnetometers by their vertical separation. After editing the survey data, the coordinates of the intersection of traverse and control line and differences in their magnetic values were printed out for use in the manual levelling analysis. Then, the vertical gradient values were interpolated on a 5 m grid for the drawing of the isomagnetic curves by a digital plotter. As the noise level of the vertical gradient data was negligible, no filtering was required during the compilation of this data. The base map for this map was obtained from a 1:50 000 topographical map published by the Department of Energy, Mines and Resources, Ottawa.

Copies of this map may be obtained either from the New Brunswick Department of Natural Resources, Geological Surveys Branch, Mineral Resources Division, P.O. 6000, Fredericton, N.B. E3B 5H1, and from P.O. 50, Bathurst, N.B. E2A 3Z1 or the Geological Survey of Canada, 601 Booth St., Ottawa, Ontario, K1A 0G8.

The survey data used to compile this map are available in digital form from the Geological Survey of Canada at the cost of retrieval and copying.

Cette carte a été compilée d'après les données enregistrées par Les Relevés Géophysiques Inc., à l'aide d'un gradiomètre hélicoptère entre le 13 octobre 1986 et le 12 avril 1987. Deux magnétomètres à vapeur de césium d'une résolution de 0,025 gamma et séparés de 2 m furent remorqués sous l'hélicoptère, à une altitude moyenne de 150 m au-dessus du sol. L'épandage moyen des lignes de vol était de 300 m tandis que les lignes de contrôle ont été volées avec un espacement moyen de 5-6 m. Le recouvrement des trajectoires de vol a été effectué à l'aide d'un ruban vidéo enregistré par une caméra installée verticalement dans l'hélicoptère.

Les valeurs du gradient vertical (obtiennent en divisant la différence des lectures du champ magnétique total enregistrées sur les deux magnétomètres, par leur séparation verticale), le gradient vertical s'approche approximativement de la première dérivée verticale du champ terrestre total. Une fois les données vérifiées, les coordonnées des intersections des lignes de vol des trajectoires et des lignes de contrôle ainsi que les différences de leur valeurs magnétiques ont été imprimées pour servir à l'analyse manuelle des données. Les valeurs de gradient vertical furent ensuite interpolées sur une grille dont les carrés mesurent 50 m de côté afin de dessiner les courbes isomagnétiques, à l'aide d'une traçuse numérique. Les données brutes du gradient vertical ne furent pas filtrées car le niveau de bruit sur celles-ci était négligeable. Les bases de cette carte a été reproduite à partir d'une carte topographique, à l'échelle 1/50 000, publiée par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à Ottawa.

Des exemplaires de cette carte sont disponibles au ministère des Richesses naturelles, Direction des levés géologiques, Division des Ressources minières, c.p. 6000, Fredericton, N.B. E3B 5H1 et à l'endroit suivant, c.p. 50, Bathurst, N.B. E2A 3Z1 ou à la Commission géologique du Canada, 601 rue Booth, Ottawa, Ontario, K1A 0G8.

Les données de levés utilisées pour établir la présente carte sont disponibles sous forme numérique à la Commission géologique du Canada au coût du recouvrement et de reproduction des données.

MAP 41397 G CARTE  
**210/1a,b**  
**NEW BRUNSWICK**  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**